



COVATI

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON

TAXE DE SÉJOUR

État récapitulatif du registre du logeur de juillet à décembre

Nom de l'établissement et adresse :

Classement en étoiles :

Tarif de la taxe de séjour applicable :

Date de la perception :

Adresse du logement :

Prix de chaque nuitée lorsque l'hébergement n'est pas classé (le cas échéant, le numéro d'enregistrement de l'hébergement prévu à l'article L. 324-1-1 du code du tourisme) :

	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	TOTAL
nombre de personnes ayant logé							
nombre de nuitées constatées							
nombre de personnes taxées							
nombre de personnes exonérées							
motifs d'exonération de la taxe							
total nuitées taxées							
réductions, exonérations							
taxe (en €)							

Somme arrêtée en toutes lettres :

Date et signature

